

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°261

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 13 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, BIDAL Damien, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Kilani KAMALA

Madame Soizig NEDELEC

Madame Maria MERCADER Y PUIG

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

Direction Générale Adjointe Ressources/ MAIRE/

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départementaux et des régions, modifiée par la loi n° 83.632 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris en application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 précité et modifié par le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 ;

Vu l'avis du Comité Technique émis le 13 décembre 2017 ;

Considérant les besoins de la collectivité dans sa gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences pour l'année 2018 ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

AUTORISE Madame la Maire à adopter le plan de titularisation tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que les dépenses seront imputées au : **64111-020 (602-012-64111-020).**

Reçu en préfecture le : 15/12/17

Publié le : 15/12/17

Certifie exécutoire : 15/12/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

